

Liste de choses à vérifier à l'occasion d'un déplacement pour raison médicale

- ✓ Obtenez de votre médecin ou de votre infirmière toute l'information pertinente au sujet de vos rendez-vous, y compris les dates et les heures précises des rendez-vous.
- ✓ Obtenez de votre médecin ou de votre infirmière tous les documents dont vous aurez besoin (rayons X ou d'autres documents) pour vos rendez-vous.
- ✓ Lisez et signez l'entente relative à votre déplacement pour raison médicale ainsi que le Code de conduite du client.
- ✓ Imprimez les informations suivantes ou obtenez auprès de votre médecin ou de votre infirmière les documents suivants :
 - Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence
 - Liste des foyers d'accueil
 - Itinéraire de votre déplacement pour raison médicale.
- ✓ Assurez-vous que votre accompagnateur, enfant ou membre de la famille, a été préalablement autorisé à voyager avec vous. Parlez-en à votre médecin ou votre infirmière. Si vous êtes autorisé(e) à voyager avec un accompagnateur, un médecin ou une infirmière vous aidera à choisir la personne la plus indiquée pour vous aider.
- ✓ Assurez-vous que votre accompagnateur connaît bien votre état de santé
- ✓ Apportez de l'argent afin que vous puissiez acheter des repas, des collations, des articles de soins personnels ou des médicaments en vente libre, ou pour payer des frais d'excédent de bagages au besoin.
- ✓ Assurez-vous d'avoir en main une quantité suffisante des médicaments d'ordonnance que vous utilisez pour couvrir une période d'un mois.
- ✓ Si vous ne résidez pas dans un foyer d'accueil, donnez le nom, l'adresse et les coordonnées de l'endroit où vous séjournerez à votre famille et à la personne du centre de santé responsable de votre déplacement pour raison médicale.
- ✓ Si vous ne séjournerez pas dans un foyer d'accueil, ayez avec vous suffisamment d'argent pour payer d'avance vos frais de repas et d'hébergement.

